



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 24

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Monique BAYARD	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : PREAMBULE

Procès-verbal du bureau métropolitain du 15 juin 2023 - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il convient donc d'approuver le procès-verbal de la réunion du bureau métropolitain du 15 juin 2023

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

SCRUTIN	POUR : 0	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN